PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL *(PAL)*

COMMUNE DE TRAMELAN
DEPARTEMENT DU JURA BERNOIS

ETAT TRAVAIL
FOD 09.10.11

Chasseral

ATB SA

PLAN DE ZONES (PZ) - SYNTHÈSE
ECHELLE: 1 : 2'000

N° PLAN	21-017-10		FORMAT	42 x 121CM
DATE	REF	PROJET	DESSIN	CONTROLE
21.01.2014	APP	MBA	SI	MBA

Légende:

Zones bâties / Zones à bâtir:

- CZ — Zone Centre
- H2 — Zone d'Habitation 2
- HZ/C — Zone d'Habitation 2, Habitation Groupée Contigu
- H3 — Zone d'Habitation 3
- HZ/C — Zone d'Habitation 3, Habitation Groupée Contigu
- H4 — Zone d'Habitation 4
- TBT — Zone de Site à Bâti Traditionnel
- M2 — Zone Mixte 2
- M3 — Zone Mixte 3
- M3/C — Zone Mixte 3, Habitation Groupée Contigu
- ZI — Zone d'Activités

Autres Zones:

- ZBP — Zone affectée à des Besoins Publics
- ZSL — Zone de Sport et de Loisirs
- ZV — Zone de Verdure
- ZF — Zone de Ferme

Périmètres:

- ZPP — Zone à Planification Obligatoire
- ZPS — Zone régie par des Prescriptions Spéciales
- E5 — Périmètre de conservation des sites
- S2 — Captage de Bétéraux protection rapprochée
- S3 — Captage de Bétéraux protection éloignée
- Espace Réservé aux Eaux (ERE)
- D5 — Degré de Sensibilité au bruit (art.43 OPB)

"Objets" / éléments naturels:

- F44 — Fontaine protégée
- Arbre isolé protégé
- Aller, groupe ou rangée d'arbres protégés
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau enterré
- Limite de la forêt based fo satoir art. 10 ofrêts 2 LFo

A titre indicatif:

- Bâtiments dignes de protection
- Monuments dignes de conservation
- Alignement ou dérogation de la distance de 30m par rapport aux lisières forestières
- Limite de forêt dense
- Limite de pâturage boisé
- NQTP Niveau de Qualité de la desserte par les Transports Publics

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION

RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT LOCAL – 1ère PHASE :
Approbation partielle de Zones Mixtes (Zones C, HZ2, H et M), ZBP (pour partie), ZSL, ZV et Aires de Stationnement

Procédure de Participation *(art. 58 LC)*	
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District	**les 13 et 20 janvier 2012**
Publications dans la Feuille Officielle du Jura bernois	**les 13 et 20 janvier 2012**
Mise à l'enquête publique de la Population (DPP)	**du 13 janvier au 13 février 2012**
Séance d'information publique	**le 26 janvier 2012**
Examen préalable *(RaP, art. 89 LC et 118 OC)*	**des 8.05, 06.11 et 18.12.2014**
Procédure d'opposition *(art. 60 LC)*	
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District	**les 30-03 et 06 de janvier 2015**
Publications dans la Feuille Officielle du Jura bernois	**les 31 et 06 janvier 2015**
Dépôt public (DP)	**du 08 janvier au 07 février 2015**
Opposition liquidée x	
Opposition non liquidée x	
Réserve de droit x	
Deuxième procédure d'opposition *(art. 60 al.3 LC)*	
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District	**les 18-19 et 19 de mars 2015**
Dépôt public (DP)	**du 19 mars au 18 avril 2015**
Opposition liquidée x	
Opposition non liquidée x	
Réserve de droit x	
Adopté par le Conseil Municipal	**les 25 et 26 mars 2015**
Adopté par le Conseil Général	**le 07 avril 2015**
Accepté par le Corps électoral	**le 14 juin 2015**
Troisième procédure d'opposition *(art. 60 al.3 LC)*	
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District	**les 06-07 novembre 2015**
Dépôt public (DP)	**du 07. 11 au 36 décembre 2015**
Opposition liquidée x	
Opposition non liquidée x	
Réserve de droit x	
Droit d'être entendu *(art. 4a al. 4 LC)*	**le 1er décembre 2015**

Au nom de la Commune Municipale de Tramelan
Le Président **Le Chancelier**

Le Chancelier soussigné certifie l'exactitude des indications ci-avant
Tramelan, le 13 MAI 2016 **Le Chancelier**

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)
17 FEV. 2017

Limite de forêt faisant fol approuvée par l'Office des Forêts du Canton de Berne (OFONE)
Arrêté fédéral des Forêts Berne
Fondement Matrimoto
1 DEC. 2016
Pierre Gauthier

Quatrième procédure d'opposition *(art. 60 al.3 LC)*

Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary	**les 08-10 juin 2016**
Publications dans la Feuille Officielle du Jura Bernois	**le 09 juin 2016**
Dépôt public (DP)	**du 13 juin au 13 juillet 2016**
Opposition liquidée x	
Opposition non liquidée x	
Réserve de droit x	

Le Chancelier soussigné certifie l'exactitude des indications ci-avant
Tramelan, le 4 NOV. 2016 **Le Chancelier**

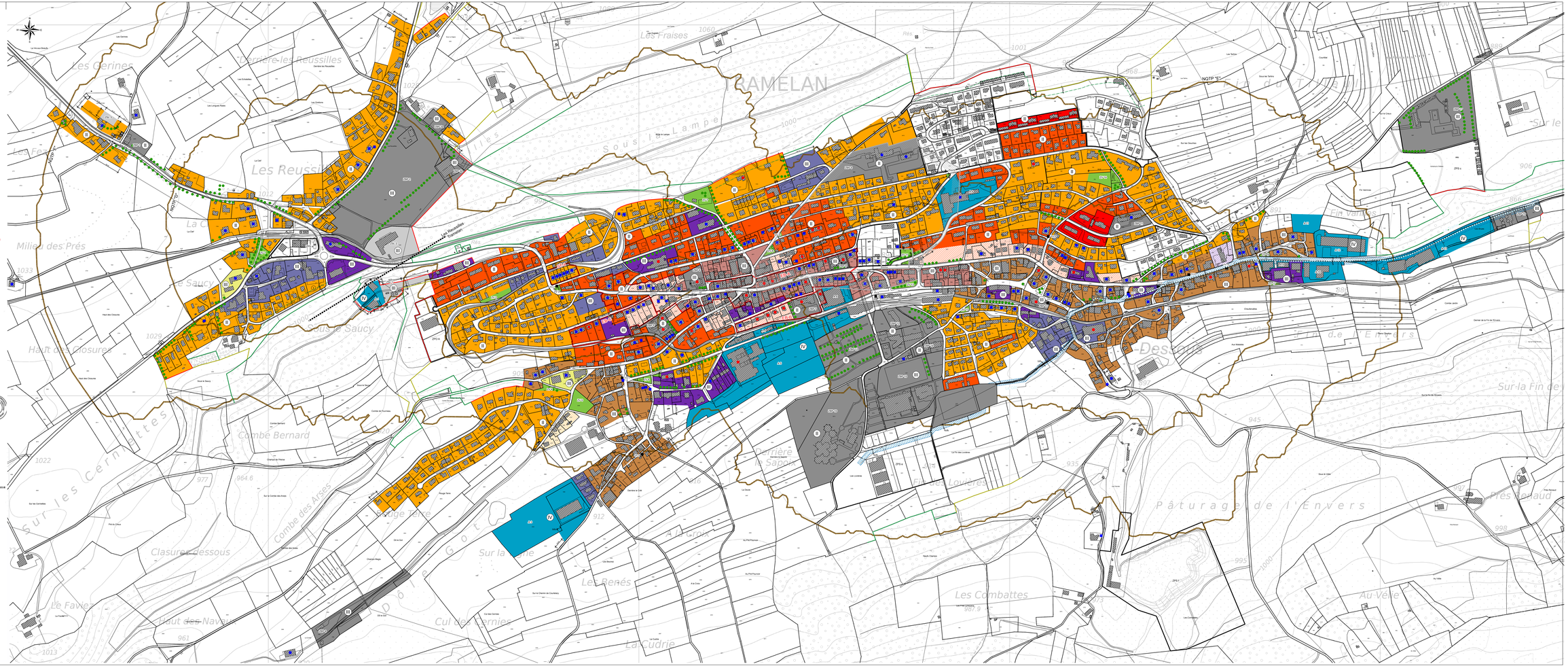
TRAMELAN
Les Reussilles
Les Fraises
Les Gerines
Derrière-les-Reussilles
Milieu des Prés
Le Saucy
Haut des Cosures
Combe Bernard
Combe des Arses
Clasure-dessous
Le Favre
Haut du Navoz
Cul de Vernies
La Cudrie
Les Combattes
Pâturage de l'Envers
Au Vélle
Sur la Fin de Derrière
Les Lovières
Les Renés
Sur la Côte
Derrière le Sapin
Sur les Combattes
Sur la Côte
Sur la Côte
Sur la Côte